



CP 136.00 Commission paritaire pour la transformation du papier et du carton

R.E. : Erik Decoo – RSN, Service Secteurs, Bld. Baudouin 8, 1000 Bruxelles

Entrée en vigueur : 1 juillet 2024

Adaptation à partir de la première ouverture des comptes de juillet 2024.

Indexation 2,34 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

CP 136.00a Transformation du papier et du carton

Salaires barémiques

37 heures/semaine

Classe	salaire horaire
HC	17,5334
01	17,3343
02	16,8799
03	16,2520
04	15,8525
05	15,0429
06	14,5858
07	14,4295

Les fonctions rémunérées en classe 07 obtiennent après 6 mois d'occupation le salaire de la classe 06.

Enseignement à temps partiel et étudiants

	3ème degré – 2ème année - 85%	3ème degré – 1ère année - 75%	3ème degré – 1ère année - 70%
HC	14,9034	13,1501	12,2734
01	14,7342	13,0007	12,1340
02	14,3479	12,6599	11,8159
03	13,8142	12,1890	11,3764
04	13,4746	11,8894	11,0968
05	12,7865	11,2822	10,5300
06	12,3979	10,9394	10,2101
07	12,2651	10,8221	10,1007

Les étudiants qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et qui sont engagés dans les entreprises avec un contrat de travail d'étudiant seront rémunérés au minimum conformément aux salaires de la classe 7.



CP 136.00 Commission paritaire pour la transformation du papier et du carton

R.E. : Erik Decoo – RSN, Service Secteurs, Bld. Baudouin 8, 1000 Bruxelles

CP 136.00b Fabrication de tubes en papier Salaires barémiques (38h/semaine)

	19 ans - 100%	18 ans - 90%	17 ans - 80%	16 ans - 70%
Catégorie 1	12,7489	11,4740	10,1991	8,9242
Catégorie 2	12,1339	10,9205	9,7071	8,4937
Catégorie 3	11,3927	10,2534	9,1142	7,9749
Catégorie 4	11,2106	10,0895	8,9685	7,8474

Attention: contrôlez le RMMM (CCT n°43)